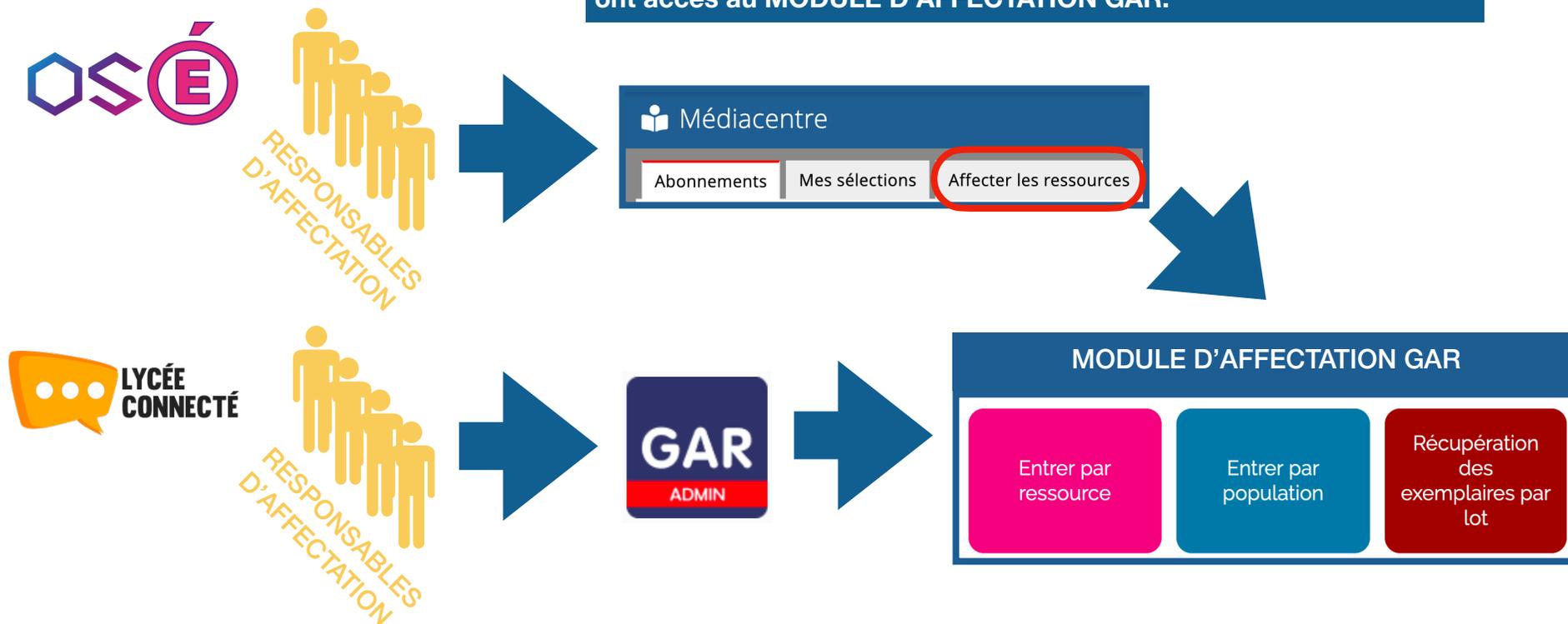


Les abonnements aux RESSOURCES NUMÉRIQUES NATIONALES sont souscrits par le ministère.
Les abonnements aux RESSOURCES NUMÉRIQUES TERRITORIALES sont souscrits par les collectivités territoriales (région, département).
Les abonnements aux RESSOURCES NUMÉRIQUES EPLE sont souscrits par le service de gestion de l'établissement auprès de fournisseurs de ressources ayant adhéré au GAR.

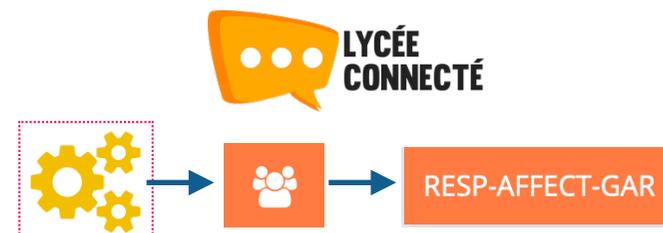
À l'issue de la phase d'abonnement, CES TROIS TYPES DE RESSOURCES SONT DISPONIBLES DANS LE GAR.

NIVEAU DES AFFECTATIONS

Pour que les ressources auxquelles ils sont abonnés leur soient accessibles, il faut qu'elles aient été affectées aux usagers concernés. Cette phase d'affectation est prise en charge par des personnels de l'établissement auxquels le chef d'établissement a délégué la fonction de **RESPONSABLE D'AFFECTATION***. Eux seuls ont accès au **MODULE D'AFFECTATION GAR**.

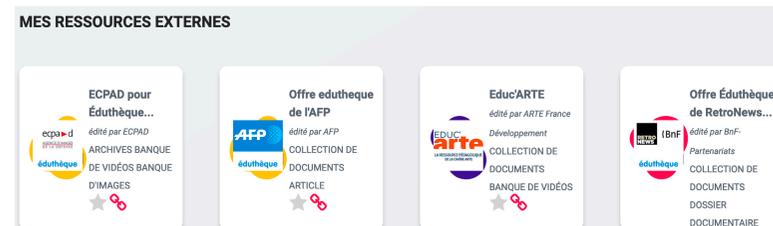
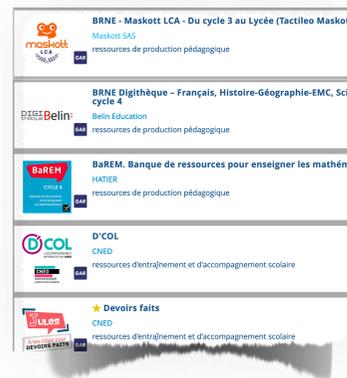


* La désignation des **RESPONSABLES D'AFFECTATION GAR** est faite par le **CHEF D'ÉTABLISSEMENT** via l'application **DÉCADE** (accessible depuis le portail **ARENA**). Il peut en désigner jusqu'à 15. Pour **LYCÉE CONNECTÉ**, il faudra en plus que l'**ADMINISTRATEUR ENT** ajoute les personnes désignées dans le groupe manuel **RESP-AFFECT-GAR** via la console d'administration.



NIVEAU DES USAGERS

L'utilisateur (élève, enseignant...) accédera aux ressources qui lui ont été affectées via le MÉDIACENTRE de son ENT. Il n'aura pas à se réauthentifier pour les utiliser. De plus, seul un numéro d'identification permet de faire le lien entre lui et le fournisseur de ressources. Le TRAITEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES des usagers est ainsi réduit au minimum. Et la RESPONSABILITÉ DU TRAITEMENT incombe alors au MINISTÈRE et non plus au chef d'établissement.



INVENTAIRE RESSOURCES NUMÉRIQUES GAR ACADÉMIE de BORDEAUX (rentrée 2020)

